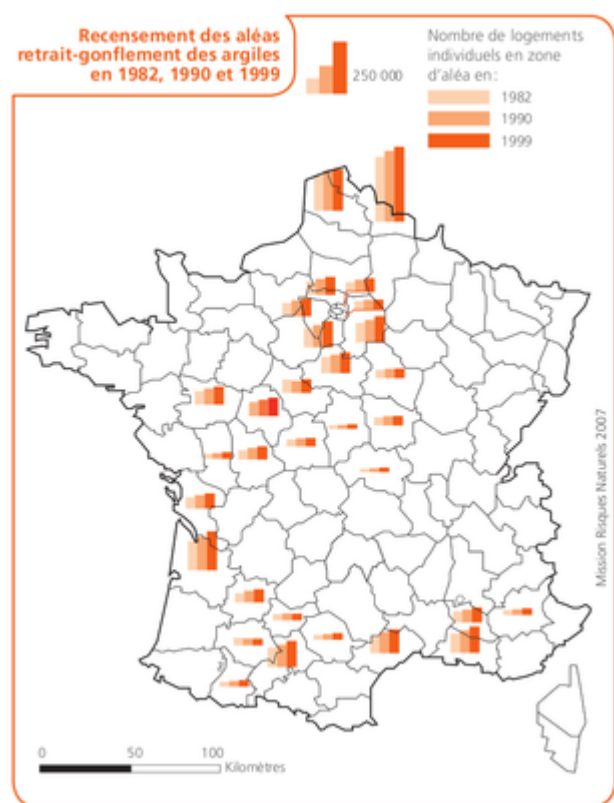


Nombre de logements en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles, ex-NPdC

État

Mise à jour de l'article le 12 mai 2016

Mise à jour de la donnée le 1 janvier 2007

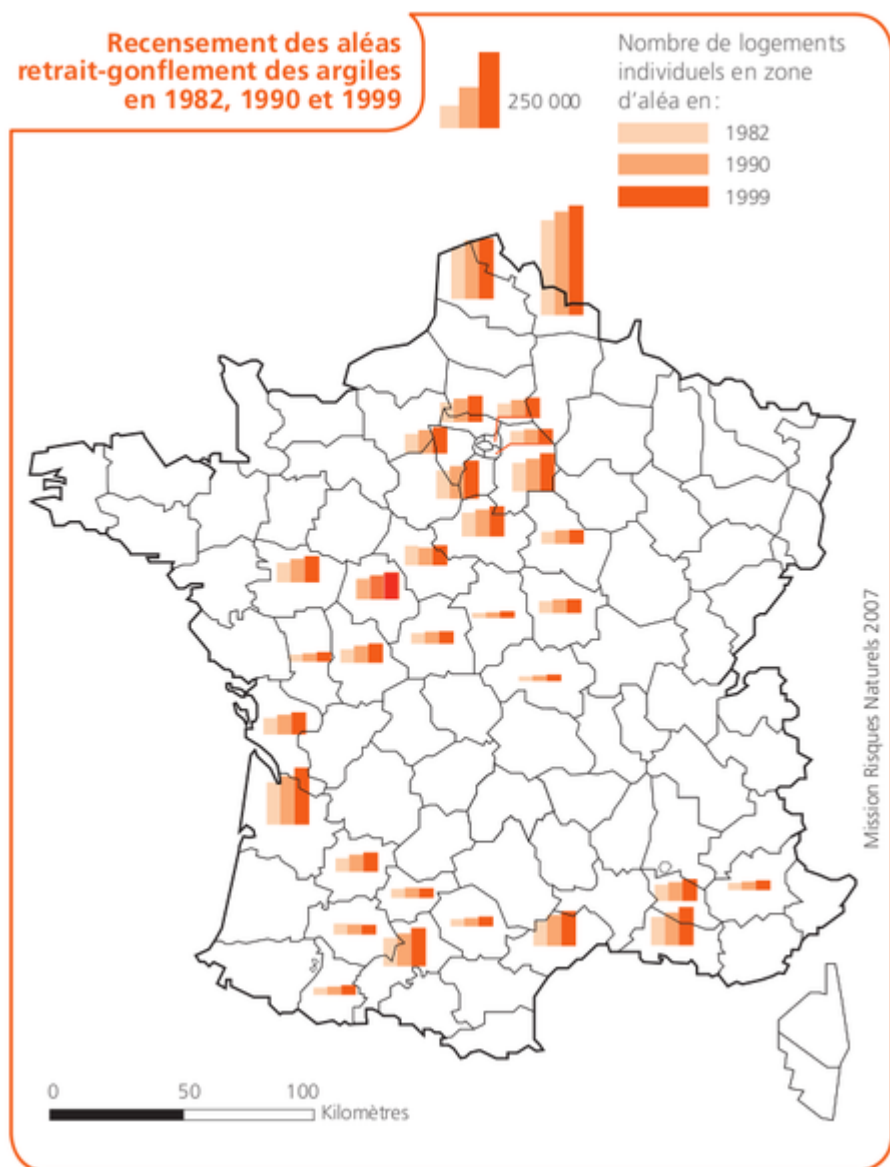


L'aléa retrait-gonflement des argiles a été identifié comme une vulnérabilité forte de la région Nord - Pas de Calais lors de l'étude de son adaptation au changement climatique[1]. Cet aléa est lié à au changement de consistance d'un sol argileux en fonction de sa teneur en eau. En considérant les variations climatiques et en particulier les précipitations, de fortes différences de teneur en eau peuvent apparaître dans un sol argileux, selon qu'il soit proche ou éloigné des murs porteurs d'un bâtiment. Ces variations de teneur en eau induisent des mouvements différentiels de la surface du sol, concentrés à proximité des murs porteurs et, plus particulièrement, aux angles de la maison. Cela se traduit par des fissurations en façade, sinistres relevant d'un régime d'assurance.[2]

[1] Etude MEDCIE, "Stratégies d'adaptation au changement climatique", 2013

[2] D'après www.argiles.fr

Résumé du résultat : Le Nord-Pas de Calais est l'une des premières régions concernées et indemnisées



Le recensement du nombre de logements concernés par l'aléa retrait-gonflement des argiles montre une nette augmentation des logements touchés entre 1982 et 1999.[1].

[1] D'après www.argiles.fr

fiche Nombre de logements en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles, ex-NPdC
Poids (21,32 ko), Format (VND.MS-EXCEL)

[Télécharger](#)

Production de l'indicateur

- Échelle disponible : Régionale

- Unité : Nombre
- Type d'indicateur : Descriptif
- Méthode de récolte de la donnée : Observation
- Fiabilité : C1
- Disponibilité : N.D.
- Fréquence de mise à jour : N.D.

Nos partenaires

-

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)